



**MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE**

Division de la Réglementation  
Administration de la politique P.M.E.  
Service des Professions commerciales et artisanales,  
et de l'Organisation des Classes moyennes

**JURY CENTRAL**

**Collège International d'Esthétique  
A l'attention de Monsieur WAGNEUR,  
Directeur  
Avenue de Stassart, 8**

**Votre correspondant :  
Edwin Wolfs  
Tél. : 02/208 51 86  
Fax : 02/208 51 80**

**5000 NAMUR**

Par la présente, je confirme que le jury central du Ministère des Classes moyennes, compétent pour les capacités professionnelles d'esthéticien(ne), fixe, à la demande de Monsieur Wagneur, Directeur du Collège International d'Esthétique à Namur, la date des épreuves se déroulant dans le courant du mois de juin et auxquelles ses élèves peuvent s'inscrire.

Le certificat obtenu suite à la réussite de ces épreuves ne reconnaît pas un titre d'études tel que dispensé par l'enseignement officiel mais est un moyen de preuve des capacités professionnelles fixées par la réglementation de la profession d'esthéticien(ne) pour les personnes qui désirent s'installer en qualité d'indépendant.

Fait à Bruxelles, le 6 novembre 2001.

**Albert WAUTHIER,  
Commissaire du Gouvernement pour les  
jurys centraux,  
Directeur général, adjoint bilingue.**



W.T.C. Tour III - 26<sup>ème</sup> étage  
Boulevard Simon Bolivar, 30 – 1000 BRUXELLES